

Du Deux huit janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, à dix heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Marius Felix Barthelomy Reissoulet



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il s'agit de fait de contrat de mariage, à la date du deux huit mil huit cent soixante-dix-neuf par devant M^r notaire et département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un antoinette Louise Marie Latty et l'autre Antoinette Louise Marie Latty Marius Felix Barthelomy Reissoulet

Le tout en présence de Joseph Paban domicilié à Coulon département d u var âgé de deux ans, profession d chaudronnier - beau père de la future

De Joseph Latty domicilié à St Gerde département d u var âgé de cinquante ans, profession d de son oncle de la future

De Paulon Reissoulet domicilié à Coulon département d u var âgé de deux huit ans, profession d cultivateur - père de la future

Et de Coussaint Espinel domicilié à St Gerde département d u var âgé de deux ans, profession d conducteur de voiture oncle par alliance de la future

Après quoi, moi Ernest Blanc Maire de la commune de St Gerde

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par toutes les parties, et l'acceptation de la mère de la future qui a déclaré être M^r M. L.

A approuvés des huit cents vingt-cinq plus quatre cents également

Reissoulet Antoinette Latty Marie Reissoulet
Joseph Latty Reissoulet Espinel
Ernest Blanc

N^o 2

Mariage de Reissoulet et Latty

âge de vingt neuf ans, né à St Gerde département d u var
le vingt quatre du mois d avril mil huit cent quarante neuf
profession d cuisinier domicilié à St Gerde
département d u var fils majeur de feu Jacques Jeanon Louis né à Coulon département d u var
profession d cultivateur en son nom domicilié à St Gerde département d u var et de Beatrix Louise Raymond née à St Gerde département d u var son épouse s^{on} profession d domestique à St Gerde département d u var
le m^r ici présente et consentante d'une part

Et de antoinette Louise Marie Latty âgée de vingt ans, née à St Gerde département d u var le vingt sept du mois d mai mil huit cent quarante huit profession d aucun domiciliée à St Gerde département d u var fille mineure de feu Marie Anne Adrien Latty né à St Gerde département d u var profession d significateur en son nom domicilié à St Gerde département d u var et de Marius Reissoulet domicilié à St Gerde département d u var son époux s^{on} profession d domestique à St Gerde département d u var
le m^r ici présente et consentante d'autre part

- Les actes préliminaires sont : 1^o la publication de Mariage faite par nous dans l'église le Dimanche vingt et deux sept mil huit cent soixante dix à deux heures, après lecture de deux articles de la loi.
- 1^o Au acte de Naissance du futur époux
 - 2^o Au acte de Naissance de la future épouse
 - 3^o Au acte de deces de feu Jean Reissoulet
 - 4^o Au acte de deces de feu Jean Reissoulet
 - 5^o Au acte de deces de feu Jean Reissoulet

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.